

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2014**

OBJET

**17 – MISE EN PLACE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE**

N° 2014-09-17

NOMENCLATURE : 5/7/1

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 2

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Le Conseil Communautaire Erdre et Gesvres, en sa séance du 02 juillet 2014, a acté la création d'un service commun de Conseil en Energie Partagée. Ce service permettra de partager une expertise dans le domaine de l'énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

Un conseiller en énergie partagée a été recruté par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Ses missions sont les suivantes :

- Bilan énergétique : effectuer un bilan énergétique de l'ensemble du patrimoine et proposer des mesures visant à réduire les consommations énergétiques à confort au moins identique
- Suivi et accompagnement : analyser les factures du patrimoine communal afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations possibles
- Animation et formation : animer des opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques à l'attention des élus, des techniciens et des habitants
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projet de construction ou de rénovation

La commune de Treillières s'est déclarée candidate avec six autres communes de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pour la constitution de ce service.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140929-DE-2014-09-17-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2014
Date de réception préfecture : 07/10/2014

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2014 portant création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER la participation de la commune de Treillières au service commun « Conseil en Energie Partagée » ;**
- **D'APPROUVER les termes de la convention relative à ce service et autorise M. le Maire à signer la dite convention ;**
- **DE PROPOSER Philippe LEBASTARD en tant qu'élu référent du Conseil en Energie Partagée.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

